



Collectif en environnement Mercier-Est

Projet de règlement sur les appareils à combustibles solides

**Mémoire présenté à la
Commission du conseil municipal sur le transport,
la gestion des infrastructures et l'environnement
de la Ville de Montréal**

Mars 2009



1. PRÉSENTATION

Le Collectif en environnement Mercier-Est est un regroupement de citoyennes et de citoyens du quartier Mercier-Est oeuvrant à la promotion des valeurs environnementales et à l'amélioration de la qualité de vie du quartier et de ses environs. Le Collectif s'intéresse depuis plus de 15 ans aux questions touchant l'environnement et l'aménagement, notamment le transport, la gestion des matières résiduelles et la cohabitation résidentielle industrielle.

2. LE QUARTIER MERCIER-EST

Le quartier Mercier-Est est délimité à l'ouest par l'autoroute 25, à l'est par la ville de Montréal-Est et sa zone industrielle, au nord par l'arrondissement Anjou et par le fleuve Saint-Laurent au sud.

Quartier à vocation fortement résidentielle, Mercier-Est est ceinturé par des infrastructures autoroutières (autoroutes 25 et 40) et traversé par des voies artérielles importantes (rues Notre-Dame et Sherbrooke). On y retrouve la station de métro Honoré-Beaugrand, terminus de plusieurs lignes d'autobus

3. PROBLÉMATIQUES RELATIVES AU CHAUFFAGE AU BOIS

- o Dégradation de la qualité de l'air intérieur et extérieur : smog hivernal, journées de mauvaise qualité de l'air.
- o Impact nocif sur la santé dû principalement à l'exposition aux particules fines (PM 2.5)
- o Coûts environnementaux et sociaux importants
- o Particularités environnementales et sanitaires existantes dans l'est de Montréal
 - Exposition à plusieurs sources de particules fines : industries, transport (autoroutes, voies artérielles)
 - Excès de maladies respiratoires : asthme, bronchiolite...



4. RECOMMANDATIONS

- o Adoption du projet de règlement actuel (en tant que première étape vers une réglementation plus sévère)
- o Élimination ou remplacement (par le gaz naturel, le propane ou les granules de bois) des systèmes de chauffage existants dans un délai de 7 ans
- o Mise sur pied de programmes de remplacement des poêles à bois comportant une aide financière
- o Mise en œuvre urgente et concertée du plan d'action
 - Interpeller les différentes instances gouvernementales (Environnement Canada, MDDEP, MSSS, CMM, etc.)
 - Sensibiliser et éduquer la population
- o Adoption d'une politique globale et cohérente en matière d'assainissement de l'air

(Impacts appréhendés du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, du prolongement de l'autoroute 25, des compressions budgétaires et des augmentations récurrentes des tarifs à la Société de transport de Montréal)